

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

## COMMUNE de LES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de conseillers représentés : 2  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le quinze novembre deux mille vingt deux, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Sébastien HULIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

**Absents donnant pouvoir** : Hélène LECOMTE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU.

**Absents** : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Sarah MICHON a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D21112022\_01 : Création de vestiaires Foot – déclaration sans suite du marché de travaux, fin d'exécution du marché de Maîtrise d'œuvre**

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal D16122019-04 en date du 16 décembre 2019, approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel et autorisant Monsieur le Maire à solliciter un financement dans le cadre de la DETR auprès de l'Etat,

Vu la décision Délg-2020-001 en date du 9 décembre 2020, attribuant la Maîtrise d'œuvre pour la création de Vestiaires – Football au complexe sportif Thierry-Omeyer à PELLEAU & ASSOCIES ARCHITECTES,

Vu la délibération du Conseil Municipal D14122020-13 en date du 14 décembre 2020, approuvant le nouveau plan de financement et autorisant Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de l'Etat et des différents financeurs,

Vu la délibération du Conseil Municipal D29032021-13 en date du 29 mars 2021, approuvant le nouveau plan de financement et autorisant Monsieur le Maire à solliciter le département dans le cadre des financements des fonds de soutien 2021,

Vu la décision Délg-2021-002 en date du 23 août 2021, approuvant l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre,

Vu la décision Délg-2022-004 en date du 30 juin 2022 attribuant le lot 1 VRD du marché de travaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal D11072022-10 en date du 11 juillet 2022, approuvant le nouveau plan de financement et autorisant Monsieur le Maire à solliciter le département dans le cadre du soutien aux projets des Communes et Intercommunalités,

Considérant la procédure effectuée :

### Caractéristiques du marché :

Les travaux sont répartis en 14 lots traités par marchés séparés, à savoir :

- lot 1 : VRD (attribué sans publicité et mise en concurrence, conformément à l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique)
- lot 2 : GROS-OEUVRE
- lot 3 : CHARPENTE BOIS
- lot 4 : COUVERTURE TUILE – ZINGUERIE
- lot 5 : RAVALEMENT
- lot 6 : MENUISERIES EXTERIEURES
- lot 7 : METALLERIE
- lot 8 : MENUISERIES BOIS - MOBILIER
- lot 9 : CLOISONS SECHES
- lot 10 : PLAFONDS SUSPENDUS
- lot 11 : CARRELAGE – FAÏENCE
- lot 12 : PEINTURE
- lot 13 : VENTILATION – PLOMBERIE
- lot 14 : ELECTRICITE

Le montant total des travaux est estimé à 369 500,00 € HT.

### Compte-rendu de la procédure

- Le vendredi 26 août 2022, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme « marchés-sécurisés.fr », et publié dans un journal d'annonces légales;
- Le délai de remise des offres était fixé au vendredi 16 septembre 2022 à 12h00 ;
- Les enveloppes ont été ouvertes le lundi 19 septembre 2022 à 10h00 ;
- 23 plis ont été remis pour l'ensemble des lots exceptés les lots 4 et 5.

Le maître d'œuvre a procédé à l'analyse financière et technique des offres.

Les offres ont fait l'objet d'une analyse au vu des critères suivants :

1. Le prix : 40% ;
2. La qualité technique : 60% appréciée sur la valeur du contenu du « mémoire technique » répondant aux points techniques du Règlement de Consultation.

Le rapport provisoire d'analyse des offres transmis par le Maître d'œuvre le 07/10/2022, amène le montant des travaux sans les lots 4 et 5 à 414 825,01 € HT.

Sachant que l'estimation des lots 4 et 5, infructueux est de 40 700 € HT, nous pouvons constater à ce stade une augmentation effective de 86 025,01 € HT sans comptabiliser ces deux lots.

- Le vendredi 23 septembre 2022, une procédure sans publicité ni mise en concurrence a été effectuée sur « marchés-sécurisés.fr » pour les lots 4 et 5 suite infructueux, auprès de 6 opérateurs économiques ;
- Le délai de remise des offres était fixé au vendredi 7 octobre 2022 à 12h00 ;
- Les enveloppes ont été ouvertes le lundi 10 octobre 2022 à 8h00 ;
- 3 plis ont été remis pour le lot 4 et aucune offre pour le lot 5.

Dans les 3 offres proposées, la moins-disante est de 30 811,52 € HT.

Le lot 5 quant à lui est toujours infructueux.

Au regard de l'ensemble des éléments relatés ci-dessus, avec une augmentation de 86 025,01 € HT pour le projet sans les lots 4 et 5, avec également une offre pour le lot 4 supérieur de 10 311,52 € HT par rapport à l'estimation de base de ce lot qui était de 20 500,00 € HT, et le lot 5 infructueux, il est préférable au vu de la conjoncture actuelle de suspendre le projet tel qu'envisagé initialement et il est proposé de déclarer sans suite pour raison économique le marché de travaux (excepté le lot 1 VRD attribué sans publicité et mise en concurrence, conformément à l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique) et de procéder à l'arrêt d'exécution des prestations de Maîtrise d'œuvre à la phase ACT de la mission conformément à l'article 10 du CCP MO.

Monsieur le Maire précise que le projet était initialement d'environ 380 000€ et que le coût réévalué est aujourd'hui environ de 500 000€.

Monsieur Didier RETAILLEAU indique que les coûts générés pour le paiement de certaines études restent de 28 280€.

Où cet exposé, Madame Sarah RENAUD demande s'il n'est pas possible de diminuer le projet.

Messieurs Didier RETAILLEAU et Michel VALLA répondent que la surface du projet constitue celle minimum pour être conformes à la réglementation. Ils suggèrent de retravailler le projet en commission en envisageant peut-être des modulaires.

Monsieur Mickaël ONILLON demande s'il n'est pas possible de rénover les vestiaires actuels.

Madame Christelle GAUBERT précise qu'il manque deux vestiaires lors des matches le week-end quand quatre équipes sont présentes.

De même, Monsieur Didier RETAILLEAU indique qu'il convient d'anticiper la question de la mixité.

Madame Sarah RENAUD demande si une construction en ossature bois, dont le coût est modéré, pourrait être envisagée.

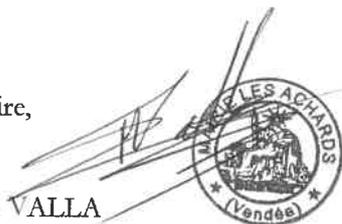
Monsieur Michel VALLA indique qu'il s'agit d'une possibilité à débattre en commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De déclarer sans suite pour raison économique le marché de travaux du projet de création des vestiaires foot, excepté le lot 1 VRD attribué sans publicité et mise en concurrence, conformément à l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique;
- De procéder à l'arrêt d'exécution des prestations de Maîtrise d'œuvre à la phase ACT de la mission ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Le Maire,

Michel VALLA



La secrétaire de Séance

Sarah MICHON

Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 28/11/2022  
Au registre

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le



ID : 085-200065795-20221124-21112022\_01-DE